

Ethique, monographie et étude comparée en ethnobiologie africaine

ANKEI Yuji
Yamaguchi Prefectural University (Japon)

Ethique

Vous étudiez pour qui ? Qui finance votre étude ? Qui profitera de votre étude ? Ce sont là des questions auxquelles je suis fréquemment confronté sur le terrain aussi bien au Japon qu'en Afrique. Nous devons sur le plan éthique être responsables de nos actes et des données en notre possession sur nos études en ethnobiologie. Tout chercheur est responsable devant les populations qu'elle voudrait étudier et devant les communautés avec lesquelles il entend travailler.

Monographies

Un vieil homme d'un village de la République Démocratique du Congo connaissait environ 600 plantes : leurs noms, leur étymologie, leur identification, leurs habitats, leur hauteur et largeur maximales ainsi que leurs utilisations détaillées (T. Ankei, 2009). Il était la seule personne qui pouvait distinguer le ton haut du ton bas en vocabulaire bantou. L'accumulation de telles informations précises n'est pas, cependant, suffisante pour une monographie. Nous devons révéler les structures de la connaissance locale. Prévoir un nom possible et la classification populaire d'une espèce étrangère nouvellement présentée à son domaine est un préalable pour penser à publier une monographie.

Etudes Comparatives

J'ai comparé la structure de la connaissance populaire des poissons chez les pêcheurs du lac Tanganyika et du fleuve Lualaba (en amont du Congo) sur la base de deux études monographiques (Y. Ankei, 1986). L'on peut par exemple opposer des éléments, quelques mots semblables, dans des langues différentes (Y. Ankei, 1988). Mais le contraste diffère de la comparaison : nous pouvons seulement comparer des structures, comme les niveaux de noms inclus dans la classification populaire (par l'ordre de famille de genre d'espèces en sciences naturelle